

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 11 mars 2019, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard, conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Hélène Lévesque, conseillère

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

2019-03-063

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2019-03-064

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 11 février 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 février 2019 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2019-03-065

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 11 mars 2019, au montant de 249 142,40 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2019-03-066 REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 3 942,95 \$ soit versée comme troisième versement (3/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'une benne basculante (travaux publics).

QUE la somme de 2 095,76 \$ soit versée comme premier versement (1/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'une camionnette (travaux publics).

QUE la somme de 1 388,64 \$ soit versée comme premier versement (1/3) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'une brosse frontale pour tracteur (travaux publics).

QUE la somme de 1 049,88 \$ soit versée comme premier versement (1/3) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'une gratte arrière pour tracteur (travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2019-03-067 MODIFICATION DU CONTRAT DE CONCIERGERIE - CENTRE DE SANTÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le contrat modifié de conciergerie pour le *Centre de santé de la municipalité de Ferme-Neuve* avec Madame Gaétane Brière.

ADOPTÉE

2019-03-068 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

CONSIDÉRANT que le thème «*Découvrir c'est voir autrement*» vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve, proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 «**Semaine de la santé mentale**» et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement*.

ADOPTÉE

2019-03-069 TACAL - BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve confirme sa participation au *Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL)* pour l'année 2019.

QUE la Ville de Mont-Laurier est l'organisme mandataire du TACAL.

DE PLUS, il est résolu que la municipalité confirme sa contribution municipale au montant de 13 784,00 \$ pour le service de transport adapté.

ADOPTÉE

2019-03-070 VENTES-DÉBARRAS POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve autorise la tenue de deux (2) ventes-débarras comme prévu au règlement numéro 119.

QUE les dates respectives des ventes-débarras à Ferme-Neuve pour l'année 2019 soient:

25 et 26 mai (en collaboration avec la Chambre de commerce de Ferme-Neuve)

31 août et 1^{er} septembre.

ADOPTÉE

2019-03-071 SOUTIEN D'UN ATHLÈTE POUR LES JEUX DU QUÉBEC POUR L'HIVER 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'organisme *Loisirs Laurentides* reçoive une subvention de 145 \$ pour contribuer aux frais d'inscription d'un athlète de la municipalité de Ferme-Neuve qui a participé à la *54^e Finale des Jeux du Québec* à Québec qui se déroulait du 1^{er} au 9 mars 2019.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Une assemblée d'information sur le projet de règlement numéro 141-1 est tenue par Monsieur le Maire.

2019-03-072 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 141-1 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2019-03-073 CHEMIN DU LAC-OUELLETTE

ATTENDU que la Municipalité a constaté que l'assiette de plusieurs voies ouvertes à la circulation du public n'est pas conforme aux titres de la Municipalité;

ATTENDU que conformément aux articles 247.1 et 73 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité de Ferme-Neuve devient propriétaire des dites parties de rues ouvertes à la circulation publique en suivant les modalités qui sont prévues par la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

1. D'approuver la description technique des rues suivantes, à savoir;

Nom	Lots - Cadastre du Québec Circonscription foncière de Labelle
Chemin du Lac-Ouellette	5 090 392
Chemin du Lac-Ouellette	5 090 444

Le tout tel que préparée par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, minutes 13 746, datée du 16 janvier 2019, annexée aux présentes pour en faire partie intégrante comme Annexe A.

De déposer une copie de cette description vidimée par l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux aux bureaux de la Municipalité.

De faire publier les avis publics dans les journaux, tel que prévu à l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE

2019-03-074

FACTURE DE TRANSPORT YAN LÉVESQUE ET FILS - SURPLUS NON AFFECTÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à verser la somme de 9 262,39 \$ plus les taxes applicables à *Transport Yan Lévesque et Fils* pour la location d'une pelle mécanique et d'une sableuse et que cette somme soit prise à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2019-03-075

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 11 mars 2019 soit levée, il est 19 h 47.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire